

AAP RENOUVELLEMENT FORESTIER Volet 1 – Guichet aides sylvicoles

Description

Cet appel à projets vise à apporter un soutien financier aux propriétaires forestiers publics et privés afin de leur permettre de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration, l'enrichissement ou le renouvellement de leurs peuplements forestiers et ainsi renforcer la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique.

Ce dispositif a trois volets d'action :

- la reconstitution des peuplements sinistrés par certains phénomènes abiotiques et biotiques, dont les scolytes ;
- l'adaptation des peuplements déperissants et/ou vulnérables face au changement climatique ;
- l'amélioration, l'enrichissement et la conversion de peuplements forestiers pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

Calendrier de mise en oeuvre

Date d'ouverture : 15/06/2023

Date de clôture : 31/05/2024 (17 heures)

Bénéficiaires

- Propriétaires privés (particuliers, groupements forestiers au sens des articles L.331-1 et suivants du code forestier ou entreprises)
- Propriétaires de forêts publiques autres que l'Etat, relevant du régime forestier, et notamment les communes ou les groupements de communes ou les sections de communes
- Associations syndicales autorisées (ASA), associations syndicales libres (ASL)
à condition qu'ils disposent d'un numéro de SIREN / SIRET.

Lien

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230413/renouvellement-forestier>

Contact départemental

sp-france2030@tarn.gouv.fr